

Caisse de pensions

Responsables et mobilisé-e-s !

Les incertitudes sur les rendements boursiers, l'allongement de la durée de vie, l'évolution du rapport entre le nombre d'actifs et de pensionnés ainsi que l'obligation légale fédérale d'atteindre un degré de couverture de 80% en 2052 obligent à de profondes modifications de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Toutes les caisses publiques sont confrontées à cette situation.

Dans ce contexte, une phase de négociations avec le Conseil d'Etat est engagée.

Qu'on ne se leurre pas: elle sera dure. Très dure.

Après 3 séances d'échanges « techniques » (voir sur www.spv-vd.ch, 5 novembre, les infos de la FSF), ces négociations entrent dans une phase politique, selon deux grands axes: D'une part, la recapitalisation de la Caisse (plus de 4,5 milliards de francs sont nécessaires) et, d'autre part, la mise en place d'un cadre légal assurant sa viabilité à long terme.

Désormais, un calendrier est en place :

La commission tripartite (représentants de l'Etat et du personnel et experts, sans pouvoir de décision) va se réunir durant ce mois pour étudier de nouvelles variantes permettant d'atteindre le degré de couverture exigé ;

Le 13 décembre, une séance de négociations débattrà des valeurs, modèles et types de solidarité que l'on entend privilégier comme fondateurs de la nouvelle loi;

Dès janvier 2013, le montant que l'employeur sera disposé à injecter dans la Caisse sera abordé; plusieurs séances seront dès lors mises en place, accélérant le rythme des négociations.

Enfin, une négociation s'engagera concernant les droits acquis et les mesures transitoires à venir pour les actuels actifs.

En parallèle, une séance abordera d'autres objets de négociation, dont, notamment, la Commission de réévaluation des fonctions (toujours dans les limbes, alors qu'elle aurait dû être mise en place en janvier 2012, ou les gratifications d'ancienneté (en attente depuis 2003...).

La SPV prendra toutes ses responsabilités.

Dans un rapport de force qu'il s'agit dès maintenant de construire et agissant au sein de la FSF, elle mettra d'abord tout en oeuvre pour que l'employeur injecte la somme la plus élevée possible dans la recapitalisation.

Ensuite, se poseront des questions cruciales: Faudrait-il, par exemple, privilégier une augmentation du taux de prélèvement salarial autorisant à un maintien des rentes au niveau actuel ? Augmenter le nombre d'années de cotisation? Ou, au contraire, accepter une péjoration des conditions de retraite ? C'est sans doute un mixte de ces éléments qui sera prochainement soumis à votre appréciation.

Toute position de la SPV s'appuyant sur une (des) assemblée(s) de ses membres.

Mais qu'on ne se leurre pas. On ne va pas vers le beau. Des dégâts, il y en aura et, seuls, les négociateurs ne pourront pas obtenir toute satisfaction à leurs positions.

C'est à vous, membres de la SPV, qu'il appartiendra de réagir, de faire valoir vos choix, même si certains risquent d'être douloureux. De vous mobiliser afin que vos futures rentes soient au maximum préservées, mais aussi que vos jeunes collègues puissent bénéficier de conditions aussi solides que celles qui ont prévalu jusqu'ici.

Responsables et mobilisé-e-s. Oui. Dès maintenant !

Comité cantonal de la SPV





Assurances maladie 2013

L'Office fédéral de la santé publique a publié, il y a quelques semaines, les primes d'assurances maladie de base. Ainsi, chacun est appelé à vérifier les augmentations que sa caisse a prévues dans son contrat actuel et à décider de modifier ou non sa situation, soit par le montant de la franchise, soit par le choix même de l'assurance et des différents modèles proposés.

Un comparateur totalement indépendant a été mis sur pied par l'Office fédérale des assurances sociales, il est accessible à l'adresse suivante: www.priminfo.ch

Assurance de base

Toutes les assurances maladie de base ont l'obligation d'offrir le même catalogue de prestations. Ces entreprises ont également l'obligation de vous accepter sans questionnaire de santé préalable.

Modifier votre franchise ou le modèle d'assurance

Vous pouvez, chaque année selon l'évolution de vos frais de santé, modifier votre franchise et souscrire aux modèles alternatifs (ou les quitter).

Changer d'assurance

Concernant l'assurance maladie de base, vous pouvez ré-

silier votre contrat d'assurance jusqu'au 30 novembre de manière à ce que le changement soit effectif au premier janvier 2013. Vous pouvez vous inscrire dans la nouvelle assurance de base jusqu'au 31 décembre 2012.

Attention : tous les courriers doivent être envoyés en «recommandé» (LSI) et les délais sont compris comme correspondant à la réception du courrier dans les bureaux de la société d'assurances !

Assurances complémentaires

Principes généraux

L'affiliation à des assurances complémentaires n'est pas obligatoire. Par ailleurs, les assureurs n'ont pas le devoir de vous accepter : un questionnaire de santé doit être complété.

Changer d'assurance complémentaire

Concernant l'assurance maladie complémentaire, la rési-

liation d'un contrat doit être effectuée uniquement après avoir reçu la confirmation écrite que vous êtes accepté sans aucune réserve de soins dans une nouvelle compagnie d'assurance. Ne vous fiez pas aux promesses orales. Le délai de résiliation est propre à chaque assurance, selon le contrat qui vous lie avec elle.

Avant tout changement d'assurance complémentaire, il est indispensable de comparer les prestations proposées.

Helsana

Le groupe HELSANA est le principal partenaire de la SPV en matière d'assurances maladie complémentaires. De nombreux membres de la SPV bénéficient des rabais très intéressants sur les assurances complémentaires standards (en principe 20%).

Le groupe HELSANA dispose de plusieurs assurances (Helsana, Progrès, Avanex, Sansan).

En matière d'assurance de base, le groupe Helsana propose des modèles économiques (médecin de famille et Tel-Med).

Contacts: 0844 88 40 20 (Helsana) et 0844 80 40 98 (Progrès) **Sites internet:** www.helsana.ch et www.progres.ch

La CPT propose aux membres de la SPV un rabais de 10% sur les assurances complémentaires standards.

En matière d'assurance de base, les assurances du groupe Helsana proposent des modèles économiques (CP-Twin.doc et CPT.win.win), ainsi qu'un rabais en cas de gestion «online» des assurances complémentaires.

Site internet: www.kpt.ch

Le **Groupe mutuel** offre des rabais variables aux membres de la SPV sur les assurances collectives standards.

Site internet: www.groupemutuel.ch

La **CSS** offre des rabais de 5 % en principe aux membres de la SPV sur les assurances collectives standards.

Site internet: www.css.ch